

Cours n°3 : Les articles définis et indéfinis

I. L'article défini

Les articles définis servent à désigner une personne, un animal ou un objet que l'on **connait**.

Ex : Voici le livre de Mohamed. (Ici, on sait de quel livre on parle. Il appartient à Mohamed.).

Voici les différentes formes de l'article défini :

	Singulier	Pluriel
Masculin	Le/ L'	Les
Féminin	La / L	Les

II. L'article indéfini

Les articles indéfinis indiquent que l'on ne sait rien de la personne, de l'animal ou de l'objet dont on parle.

Ex : Un livre est posé là. (Ici, on a pas d'information précise sur le livre. On ne sait pas à qui il appartient. On ne sait pas quel est le titre. On ne sait pas quel est l'auteur etc...)

	Singulier	Pluriel
Masculin	Un	Des
Féminin	Une	Des

LES ARTICLES DÉFINIS ET INDÉFINIS :

www.ohlalafrenchcourse.com



Les articles	Définis	Indéfinis
Masculin ♂ Singulier	Le	Un
Féminin ♀ Singulier	La	Une
Mot ♂ ou ♀ qui commence par une voyelle	L'	Un Une
Pluriel ♂ et ♀	Les	Des



Les articles indéfinis changent à la forme négative :

Il y a un magasin.

►
Il n'y a pas de magasin.



Je retiens

L'article défini est un déterminant utilisé pour évoquer une personne, un animal ou un objet connus.

L'article indéfini est utilisé pour désigner une personne, un animal ou un objet que l'on ne connaît pas.

¹ www.ohlalafrenchcourse.com